



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, jeudi 9 avril 2020

Coronavirus : Pas de départ en vacances ou en week-end pendant la période de confinement

Alors que les vacances débuteront demain pour la zone B et à la veille du week-end de Pâques, la lutte contre le Covid-19 doit rester la priorité de tous.

Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, rappelle que les départs en vacances, en week-end ou le changement de domicile ne sont pas autorisés pendant la période de confinement.

Dès ce vendredi et jusqu'à lundi, les contrôles des forces de l'ordre seront renforcés en Savoie, aussi bien sur les axes que dans les lieux d'activités de loisirs.

Tout contrevenant s'expose à une amende d'un montant de 135 euros. En cas de récidive dans les 15 jours suivants la première verbalisation, l'amende est de 200€ et devient un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 3750€ d'amende en cas de récidive de plus de 3 fois dans un délai de 30 jours.

Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun dans un contexte où seul l'intérêt général doit primer. Même si les mesures de confinement sont contraignantes, elles sont indispensables pour limiter les contacts et ainsi éviter la propagation du virus.